

Adhérer à une association, qu'est-ce que ça signifie?

Adhérer c'est d'abord participer à la vie de l'association (à des activités, donner son avis...), partager des valeurs (respect de l'autre, vie collective...) et des envies de faire ensemble.

Mais c'est aussi avoir la possibilité de participer à la conduite et aux décisions de l'association en devenant membre du conseil d'administration.

On peut devenir adhérent dès l'entrée en 6^{ème} ou dès l'âge de 12 ans, mais il faut attendre ses 16 ans pour siéger au conseil d'administration.

Pour les mineurs, l'adhésion permet aussi aux parents d'autoriser leur(s) enfant(s) à participer aux activités et actions proposées par le PAJ (notamment en ce qui concerne l'utilisation d'Internet ou le transport).

Adhérer, c'est accepter les règles de fonctionnement et de sécurité adoptées par l'association.

En cas d'accident ou de problème, la fiche d'adhésion est aussi le moyen pour les animateurs de contacter les parents le plus rapidement possible.



CONTACT

Bureau et Espace Jeune

4 place du Xème Groupement
38 380 St Laurent du Pont
09 51 72 29 41
infos@paj-jeunes.fr
compta@paj-jeunes.fr

Le Forum

47 Rue Jean-Jacques Rousseau
73 360 Les Echelles

Equipe d'animation

Elise 07 67 71 14 54
elise@paj-jeunes.fr
Baptiste 06 86 17 21 39
baptiste@paj-jeunes.fr
Fred 06 71 20 48 18
fred@paj-jeunes.fr

Site Internet:

www.paj-jeunes.fr
Facebook: Paj Pour l'Action Jeunes



**Association
Pour l'Action Jeunes
Chartreuse Guiers**

Fonctionnement

Règlement



FONCTIONNEMENT DES ESPACES JEUNES

Un espace jeune c'est quoi?

L'espace jeunes est un lieu où l'on peut passer un moment ensemble avec les copains. On peut se retrouver pour discuter, s'amuser (jeux, baby foot...). C'est l'occasion de s'informer grâce à la documentation du point information jeunesse. C'est aussi un moment possible de rencontre avec les animateurs du PAJ pour mettre en place des projets, proposer des activités, des soirées, des sorties, ou discuter tout simplement.

Les horaires d'ouverture

Les espaces jeunes sont ouverts les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30 en accès libre. Le mercredi de 14h à 16h pour des activités et de 16h à 18h30 en accès libre. Les samedis sont consacrés aux sorties, les espaces sont ouverts si la sortie n'a pas lieu.

Les lieux d'ouverture

Au Revol à St Laurent du Pont
Au Forum à Les Echelles

Le fonctionnement

Les espaces jeunes sont en accès libre (les jeunes peuvent venir et partir comme ils le souhaitent). Les animateurs sont responsables des jeunes à l'intérieur de l'espace. Lorsqu'une activité est proposée, les jeunes sont tenus de suivre l'ensemble de l'activité et les animateurs sont responsables des jeunes jusqu'à la fin de l'activité.

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJET

Les sorties, les ateliers, les séjours, c'est quoi?

Les sorties, les ateliers sont des moyens de faire découvrir aux jeunes des moments de vie collectives entre pairs, et de les amener à s'ouvrir sur le monde qui les entoure. Les animateurs sont à l'écoute des projets des jeunes et les accompagnent dans leurs démarches.

Les horaires

En fonction de la sortie. Les jeunes sont libres de venir sans leurs parents et de repartir seul, sauf avis des parents.

Les points de rendez-vous

Au Revol à St Laurent du Pont
Au Forum à Les Echelles

Le fonctionnement

Un programme d'activité est proposé en fonction des envies des jeunes, tout au long de l'année, les samedis ou pendant les vacances. Un programme des vacances est distribué dans les collèges avant chaque période de vacances. L'inscription pour les sorties est obligatoire. Une autorisation vous sera demandée.

PAIEMENT ET TARIFICATION

Adhésion et cotisation obligatoire - Année scolaire septembre à août 6 + 5=11€

Adhésion Fratrie 10€ + 5€ de cotisation par enfant

La cotisation permet aux jeunes de profiter de l'accès libre aux espaces jeunes et de certaines activités tout au long de l'année.

Les sorties, les ateliers, les séjours sont soumis au quotient familial, en fonction de la grille mis en place sur le territoire Coeur de Chartreuse.

Les inscriptions se font auprès des animateurs. Elles ne sont définitives qu'à réception du paiement. **Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un justificatif.**

L'association accepte les chèques vacances, les chèquiers jeunes (volet pass' culture et pass' sport à 15€), les aides CE et les bons CAF.

REGLES DE VIE

Respect mutuel

Les jeunes, les parents se doivent d'avoir un langage approprié vis-à-vis de l'équipe du PAJ. Les animateurs sont également tenus d'aborder un vocabulaire approprié et correct vis-à-vis du public accueilli.

Respect du matériel et des espaces

Les jeunes et les animateurs sont tenus de respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition. Un jeune ne respectant pas les locaux ou le matériel peut se voir exclure du lieu ou de l'activité.

Responsabilité

Lorsqu'un jeune est présent dans un espace jeune ou durant une activité, les animateurs sont garants de la sécurité physique et affective du jeune.

L'écoute

Les animateurs sont à l'écoute des jeunes et restent à l'écoute des parents pour discuter de leurs adolescents.